

S'AFFILIER À LA SÉCURITÉ SOCIALE* EN TANT QU'ÉTUDIANT OU CHERCHEUR INTERNATIONAL

Vous êtes étudiant ou chercheur international à PSL et vous ne connaissez pas les démarches pour vous affilier à la Sécurité sociale ?

Pas de panique, le Welcome Desk PSL vous propose ce guide pour vous orienter.

SOMMAIRE

ACCÉDER AU SYSTÈME FRANÇAIS DE SÉCURITÉ SOCIALE	2
LE NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE ET LA CARTE VITALE	5
FOCUS FAMILLE.....	6

*[La Sécurité sociale](#) désigne l'ensemble du système de protection sociale français réparti entre plusieurs branches dont la branche Maladie.

NOTES :

Le présent guide utilise le masculin générique pour sa rédaction en français. Cela ne contredit pas l'attention portée par l'Université PSL à la parité et à l'égalité des genres, ainsi qu'à la lutte contre toute forme de discrimination.

Les informations présentées sont indicatives et ne lient pas contractuellement l'Université PSL. Les informations ont été prises d'après les divers sites gouvernementaux et les expériences vécues au Welcome Desk PSL, ces informations sont cependant susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution des services ou autre. N'hésitez pas à nous écrire à welcomedesk@psl.eu pour des questions ou commentaires

Vérifié le 13 juillet 2026..

ACCÉDER AU SYSTÈME FRANÇAIS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le système de Sécurité sociale français a pour but de garantir que tout le monde dispose des moyens pour vivre décemment en France. En vous affiliant à la Sécurité sociale, vous ouvrez vos droits aux différentes caisses dont l'Assurance maladie. Ainsi, tous les étudiants et chercheurs internationaux ont également le droit à la couverture de santé en s'inscrivant à l'Assurance maladie française.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter notre guide sur le système de santé en France.



Vous pouvez prendre contact avec un agent de l'Assurance Maladie en appelant le **36 46**.

Ameli dispose également d'une ligne en anglais : **09 74 75 36 46**.

Obtenir le numéro de Sécurité sociale en tant qu'étudiant international

En tant qu'étudiant international, vous pouvez vous inscrire via le site : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

Pour cela, il suffit d'être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français et de fournir les pièces justificatives requises. Une fois le dossier déposé, vous recevrez un numéro de Sécurité sociale provisoire, puis définitif que vous pourrez garder à vie, avec lequel vous pourrez accéder aux droits de l'Assurance Maladie et être remboursé jusqu'à 70% de vos frais de santé.

La démarche d'affiliation à l'Assurance Maladie prend du temps. En tant qu'étudiant international, il est fortement recommandé de souscrire à une assurance internationale qui couvrira vos éventuelles dépenses de santé pour au moins les deux premiers mois de votre séjour en France.

Etant donné le temps que prend le traitement de la demande d'affiliation à la Sécurité sociale, si vous venez en France pour un court séjour (moins de 6 mois), nous vous conseillons de plutôt souscrire à une assurance privée.

Vous êtes étudiant international hors Union Européenne

Vous devez vous inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr.

Liste des pièces justificatives nécessaires :

- Attestation d'inscription pour l'année en cours (attestation de scolarité)
- Justificatif d'identité (passeport)
- Visa étudiant (ou passeport si vous êtes étudiant européen)
- Un justificatif d'état civil. Il s'agit d'une copie intégrale de l'acte de naissance apostillé (le cas échéant) et [traduit en français par un traducteur agréé](#), si le français n'est pas la langue originale du document).
- Un titre de séjour (s'il s'agit d'un VLS-TS, celui-ci doit être validé).
- Un relevé d'identité bancaire (RIB).

IMPORTANT

Si vous êtes doctorant inscrit à l'Université mais sans contrat, merci de renseigner « étudiant sans activité professionnelle » dans la rubrique situation.



Vous êtes étudiant international européen*

Si vous êtes étudiant international européen (*ressortissant de l'UE/EEE ou de la Suisse), vous pouvez demander la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à l'organisme de protection sociale de votre pays d'origine avant votre arrivée.

La CEAM vous permet de vous faire soigner et de demander le remboursement des frais encourus dans les mêmes conditions que les inscrits à l'Assurance maladie du pays dans lequel vous vous trouvez. Cela signifie qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un numéro de Sécurité sociale.

Si vous êtes un étudiant international européen et que vous allez rester plus de 6 mois en France, il est recommandé de demander un numéro de Sécurité sociale français. Vous devrez donc vous désinscrire du système de sécurité social de votre pays de résidence et, commander une CEAM depuis la France une fois que vous aurez la carte vitale.

Vous êtes étudiant provenant de Monaco, Andorre ou Québec

Si vous provenez de Monaco, Andorre ou Québec, des accords bilatéraux existent entre les Caisses d'Assurance maladie de ces territoires et la Caisse française.

POUR EN SAVOIR PLUS

- [L'Assurance Maladie](#)
- [Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale](#)

Obtenir le numéro de Sécurité sociale en tant que chercheur international

En tant que chercheur international, vous pouvez vous inscrire à l'Assurance Maladie française. En France, le principe de la protection universelle permet à toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière le droit à la prise en charge de ses frais de santé tout au long de sa vie.

Vous êtes un doctorant ou un chercheur employé en France

Si vous êtes un doctorant ou un chercheur employé en France (avec un contrat doctoral français par exemple, ou un autre contrat de travail), vous êtes obligatoirement rattaché au système de sécurité sociale en France. Vérifiez d'abord avec votre direction des ressources humaines si [la demande a été faite par l'employeur sur la plateforme dédiée](#). Si ce n'est pas le cas, vous devez faire une demande d'ouverture des droits à l'Assurance Maladie via le [formulaire Cerfa 15763*02 \(S 1106a\)](#) et le transmettre par voie postale accompagné des pièces requises.

BON À SAVOIR

Vous pouvez retrouver les différents formulaires de l'assurance maladie traduits et expliqués en anglais sur le site du Welcome Desk PSL :

Affiliation à la Sécurité sociale (Cerfa 15763*02 (S 1106a))
Rattachement d'un enfant mineur (Cerfa 14445)



[Vous êtes un doctorant non salarié et inscrit à l'Université](#)

Si vous êtes un doctorant non salarié et inscrit à l'Université, nous vous invitons à vous référer plus haut à la rubrique "Comment obtenir son numéro de sécurité sociale en tant qu'étudiant international" et à vous inscrire via ce site : etudiant-etranger.ameli.fr

Dans la rubrique "ma situation" il faudra renseigner "*étudiant sans activité professionnelle*".

Si vous êtes en possession d'un titre de séjour / visa "talent chercheur" ou "scientifique", nous vous invitons à télécharger votre titre de séjour à la place du visa étudiant lors de la transmission des pièces jointes.

[Vous êtes un doctorant non salarié et non inscrit à l'Université, ou un chercheur sans salaire en France](#)

Pour les détenteurs de la nationalité d'un pays de l'Union européenne, de l'espace économique européen et de la Suisse :

Si vous êtes chercheur international européen (ressortissant de l'UE/EEE ou de la Suisse), vous pouvez demander la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à l'organisme de sécurité sociale de votre pays d'origine avant votre arrivée). La CEAM vous permet de vous faire soigner et de demander le remboursement des frais encourus dans les mêmes conditions que les inscrits à l'Assurance maladie du pays dans lequel vous vous trouvez. Cela signifie qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un numéro de Sécurité sociale.

Si vous êtes un chercheur international européen et que vous allez rester plus de 6 mois en France, il est recommandé de demander un numéro de Sécurité sociale en plus de votre CEAM, principalement pour avoir accès à des remboursements simplifiés. Nous vous invitons alors à suivre la procédure ci-dessous.

Pour les détenteurs d'une carte de séjour "Talent chercheur" ou "Scientifique chercheur" :

Vous pouvez soumettre votre demande d'inscription à l'Assurance maladie après 3 mois de résidence régulière en France si vous comptez rester plus de 6 mois. Il faudra alors remplir le [formulaire Cerfa 15763*02 \(S 1106a\)](#).

LE NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE ET LA CARTE VITALE

Le numéro de Sécurité sociale provisoire

Une fois votre demande traitée, vous recevrez par courriel (si votre démarche a été effectuée en ligne) ou par voie postale (si votre démarche a été effectuée en papier) une attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale. N'oubliez pas de la télécharger / scanner.

Le numéro de Sécurité sociale provisoire sert à vous identifier auprès de la Caisse primaire d'Assurance Maladie. Vous avez immédiatement accès au remboursement de vos frais de santé par l'Assurance Maladie française et vous pouvez aussi adhérer à une mutuelle. La seule restriction est que vous ne pouvez pas accéder à votre espace Ameli en ligne et vous devrez alors demander vos remboursements par courrier en utilisant les [feuilles de soins](#).

Le numéro de Sécurité sociale définitif

Ce numéro est composé de 13 chiffres en plus des 2 derniers "chiffres contrôle" et il permet de vous identifier auprès de la CPAM en vous fournissant l'accès à votre espace Ameli. Il vous permet également de vous identifier auprès de [tous les organismes de Sécurité sociale](#).

L'attestation d'affiliation à l'Assurance maladie avec votre numéro de Sécurité sociale définitif, que vous gardez à vie, est envoyée par courrier.

La carte vitale



Cette carte est un document personnalisé qui contient tous les renseignements nécessaires au remboursement de frais de santé. En présentant votre carte vitale au médecin, vos données sont identifiées électroniquement, vous n'aurez donc plus besoin d'envoyer de feuilles de soins pour être remboursé.

Pour commander votre carte vitale par courrier, suivez les instructions énoncées dans la lettre que vous avez reçue de la part de la CPAM. Vous pouvez également appeler l'Assurance maladie (au **36 46** ou au **09 74 75 36 46** pour échanger en anglais) pour recevoir un mot de passe temporaire qui vous permettra de vous connecter à votre compte Ameli, et ensuite de commander votre carte vitale en ligne.

IMPORTANT

Votre carte vitale vous sera envoyée par courrier. Vous n'avez aucun frais à avancer pour cette commande. Faites attention aux arnaques : des SMS ou autre qui vous demandent d'avancer des frais pour expédier votre carte vitale sont toujours des messages frauduleux.



FOCUS FAMILLE

Si vous venez en France en famille (avec votre conjoint et vos éventuels enfants), chacun d'entre vous doit faire une demande d'affiliation à la Sécurité sociale par le biais de la procédure qui lui correspond.

Si vous avez des enfants des mineurs, il faut joindre le [formulaire S3705 "Demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou aux deux parents assurés"](#).

L'enfant de moins de 16 ans doit être rattaché sur la carte vitale d'au moins un de ses deux parents. Il est possible de rattacher l'enfant sur la carte vitale des deux parents. Ainsi, c'est le parent qui aura emmené son enfant en consultation et qui aura présenté sa carte vitale qui recevra le remboursement de la consultation.

A l'âge de 16 ans, l'Assurance maladie adresse directement un formulaire de carte vitale à votre enfant, cependant il est possible de faire une demande de carte vitale depuis votre compte Ameli dès ses 12 ans.

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER L'EQUIPE DU WELCOME DESK PSL



welcomedesk@psl.eu



[Page web PSL Welcome Desk](#)



[Je prends rendez-vous](#)